



**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF JUDGES
UNION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS
UNIÓN INTERNACIONAL DE MAGISTRADOS
INTERNATIONALE VEREINIGUNG DER RICHTER
UNIONE INTERNAZIONALE DEI MAGISTRATI**

PALAZZO DI GIUSTIZIA - PIAZZA CAVOUR - 00193 ROMA - ITALY

Rome, le 20 avril 2020

COMMUNIQUÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UIM

Chers collègues,

Après consultation du Comité de la Présidence de l'UIM, le Secrétaire Général a décidé de publier le communiqué suivant, concernant la situation exceptionnelle et sans précédent causée par la pandémie du COVID-19. Par ce moyen, nous informons toutes les associations membres des résolutions adoptées par le Comité de la Présidence sur toutes les questions relatives à la vie de notre Organisation, lors de sa réunion extraordinaire, qui s'est tenue le mercredi 15 avril 2020 par voie électronique.

Prochaines réunions annuelles

Par lettre du 17 avril, vous avez déjà été informés par le Président Tony Pagone des derniers développements dans l'organisation des prochaines réunions de l'UIM. Nous pouvons simplement ajouter que nous avons récemment reçu une autre offre généreuse de l'Association de Taiwan pour abriter la réunion annuelle de l'UIM en 2022 ou 2023. Cela correspondrait parfaitement à la disponibilité de l'Association du Costa Rica pour reporter l'organisation de la prochaine réunion (initialement prévue en 2020) à l'année 2021 et de l'Association d'Israël pour 2022. Le renvoi de la 62e réunion annuelle à l'année 2021 entraîne malheureusement la nécessité de repousser à la même date également les votes sur les deux demandes d'adhésion actuellement en discussion, à savoir celles du Gabon et des Philippines (et peut-être aussi du Honduras et du Yémen, celles-ci étant néanmoins liées aux situations particulières de ces pays).

Prorogation automatique du CP et du SG de l'UIM

La situation actuelle, exceptionnelle et sans précédent, nous empêche de tenir notre 62e réunion annuelle en 2020. Elle nous contraint à proroger le mandat des membres du Comité de la Présidence et du Secrétariat Général. Le Comité de la Présidence prévoit qu'il pourrait être demandé au Conseil Central, lors de sa prochaine réunion, de ratifier cette prorogation des membres du Comité de la Présidence et du Secrétariat Général entre la date initialement prévue des élections (2020), et la date à laquelle les nouvelles élections pourront avoir lieu (2021).

Réunions en 2020 du Comité de la Présidence

Le Comité de la Présidence a décidé de tenir sa prochaine réunion (originellement prévue à Vérone pour les 5 et 6 juin) par voie électronique (visioconférence). Il en sera de même pour sa réunion d'automne. Inutile d'ajouter que le Comité de la Présidence entretient constamment des contacts étroits par e-mail sur toutes les questions qui peuvent se présenter.

Groupes Régionaux

En ce qui concerne les Groupes Régionaux, le Comité de la Présidence a décidé de leur laisser le choix d'organiser à un autre moment les réunions qui devaient avoir lieu ce printemps dans l'hémisphère nord et qui ont été annulées : c'est-à-dire qu'ils peuvent reporter leurs réunions à la même saison de l'année 2021, ou bien choisir une autre date, peut-être en automne 2020. Aucune disposition statutaire relative à la date de ces réunions, n'existe. Elles ont généralement lieu au printemps, parce que le Comité de la Présidence se réunit normalement en juin.

Commissions d'étude

En ce qui concerne les Commissions d'étude, leurs Présidents ont convenu de ne pas organiser une réunion virtuelle, mais de tenir des réunions en personne à l'occasion de la prochaine réunion annuelle du Conseil Central (qui pourrait avoir lieu en automne 2021 au Costa Rica). Par conséquent, la nouvelle date limite pour l'envoi des réponses aux questionnaires (distribués il y a quelques mois) devra être reprogrammée et les associations en seront informées par la suite (celles qui ont déjà envoyé leurs contributions seront autorisés à les mettre à jour, le cas échéant).

Groupes de travail

Groupe de travail sur l'assistance aux juges. Ce GT a déjà été créé et a commencé à travailler par e-mail : il n'y a donc aucune raison de suspendre ses activités (plus encore en ces temps particuliers) et le Secrétariat Général est pleinement disponible pour apporter son assistance à son Président et à ses membres.

Groupe de travail (Commission) sur le monitoring ordinaire. Le Comité de la Présidence a décidé de reporter la nomination des membres de ce GT et de ses travaux à 2021, ces activités étant strictement liées aux réunions annuelles des Groupes Régionaux et du Conseil Central. Cela signifie que le premier groupe de 31 associations est désormais informé du report de la date limite de présentation de leur rapport (bien sûr, les rapports qui ont déjà été envoyés seront considérés comme ayant été présentés en temps dû et seront évalués avec ceux qui seront envoyés dans les nouveaux délais qui seront fixés en 2021).

Groupe de travail sur la réforme des dispositions statutaires de l'UIM en matière de vote. En outre, pour ce GT, le Comité de la Présidence a décidé de reporter la nomination de ses membres et ses travaux à 2021, ces activités étant également liées à la tenue des réunions annuelles des Groupes Régionaux et du Conseil Central.

Contributions annuelles relatives à l'année 2020

Le Comité de la Présidence a décidé d'approuver la proposition du Secrétariat Général de réduire à la moitié toutes les contributions annuelles relatives à l'année 2020 en cours, compte tenu du fait que le report de toutes les réunions "en personne" de cette année a pour effet de réduire un certain nombre de dépenses. Toutefois, il est clair que le Comité de la Présidence et le Secrétariat-Général continuent de travailler et que certaines activités au niveau des Groupes Régionaux sont encore prévues. Nous informons donc toutes les associations que les membres qui doivent encore régler leurs cotisations pour cette année paieront la moitié du montant dû pour 2020, à savoir :

- a) pour le premier groupe : 883,50 euros (au lieu de 1767 euros),
- b) pour le deuxième groupe : 589 euros (au lieu de 1178 euros),
- c) pour le troisième groupe : 353 euros (au lieu de 706 euros),
- d) pour le quatrième groupe : 176 euros (au lieu de 352 euros).

Nous informons les associations qui ont déjà payé la totalité du montant pour 2020 (suite à la lettre que nous avons envoyée en janvier de cette année) qu'elles ne devront payer que la moitié du montant qui sera dû en 2021 (cette situation sera rappelée dans la lettre que nous enverrons l'année prochaine pour le paiement des frais de 2021, qui précisera le montant exact dû par chaque association).

Enquête et étude en matière d'effets de la pandémie COVID-19 sur l'activité judiciaire

Enfin, le Comité de la Présidence a approuvé une proposition présentée par l'Association Française et par le Secrétariat Général, à savoir d'investir les Commissions d'étude de la charge d'entreprendre une vaste enquête et étude en matière d'effets de la pandémie COVID-19 sur l'activité judiciaire et plus généralement pour ce qui est de l'impact de la pandémie sur les principes de l'État de droit et sur l'indépendance de la magistrature. Le Président Pagone a déjà contacté les Présidents des quatre Commissions d'étude pour leur demander de bien vouloir s'accorder sur la meilleure façon de mener cette enquête d'une façon efficace et positive.

Dans ce cadre, le Comité de la Présidence a également demandé au Secrétariat Général d'envoyer un message général demandant aux associations de nous envoyer des informations sur d'éventuels problèmes dans leur pays en raison du virus, pour obtenir de brèves réponses de caractère général sur

les principales questions en jeu. Nous travaillons donc sur un bref questionnaire, qui sera diffusé prochainement.

Giacomo Oberto - Secrétaire Général

Lucio Aschettino - Secrétaire Général Adjoint

Galileo D'Agostino - Secrétaire Général Adjoint

Raffaele Gargiulo - Secrétaire Général Adjoint

Daniela de Vincentiis - Assistante du Secrétariat Général

Barbara Scolart - Assistante du Secrétariat Général